

## **Règles pour le traitement des données à caractère personnel.**

1. Les données personnelles des Commettants sont traitées par le Contractant conformément à la loi, en particulier au règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que l'abrogation de la directive 95/46/CE (ci-après dénommée "le RGPD") afin de :
  - a) prendre des mesures à la demande de la personne concernée avant la conclusion du contrat (en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD);
  - b) la mise en œuvre de l'ordre (conformément à l'art. 6, paragraphe 1, point b) du RGPD);
  - c) le respect des obligations légales incombant au contractant en matière de réglementation fiscale et comptable (conformément à l'article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD);
  - d) la commercialisation des produits ou services propres (conformément à l'article 6, paragraphe 1, lettre f du RGPD);
  - e) pour engager des poursuites ou faire valoir des créances (en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD).
2. Les données personnelles des personnes représentant le donneur d'ordre sont traitées par le contractant conformément au RGPD afin:
  - a) d'établir des relations commerciales – des commandes avec le Commettant représenté par une personne donnée (conformément à l'article 6, paragraphe 1, lettre b) du RGPD);
  - b) engager des poursuites ou faire valoir des créances (en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD).
3. Les données personnelles traitées seront stockées pendant la durée de la mise en œuvre de l'ordre et après son expiration pour la période nécessaire pour : le service après-vente (par exemple, le traitement des réclamations); garantir ou recouvrir des créances; remplir les obligations légales du Contractant.
4. Les données à caractère personnel traitées dans le but de commercialiser des produits ou des services sur la base d'un intérêt juridique légitime seront traitées jusqu'à ce qu'objection soit soulevée quant à ce traitement.
5. La personne concernée possède les droits suivants : le droit d'accéder à ses données, le droit de rectifier, de supprimer, de limiter leur traitement, le droit de transférer ses données, le droit de s'opposer au traitement de ses données sur la base de l'intérêt justifié de l'administrateur ou au traitement de ses données à des fins de marketing direct. Elle a le droit de porter plainte auprès de l'organe de surveillance lorsqu'elle estime que le traitement de ses données à caractère personnel enfreint les dispositions du RGPD.
6. Les données à caractère personnel sont fournies de manière facultative, toutefois, le fait de ne pas fournir ses données à caractère personnel aura pour conséquence l'impossibilité de conclusion de l'ordre et de sa mise en œuvre.

7. Le Contractant ne traite pas les données à caractère personnel d'une manière qui impliquerait que les décisions concernant une personne donnée sont exclusivement automatisées.
8. Les données à caractère personnel peuvent être transférées à des entités qui les traitent sur commande, en particulier à l'entité assurant le service de la comptabilité, aux sociétés de recouvrement, aux transporteurs.
9. Les données personnelles ne seront pas transférées à des pays tiers ni à des organisations internationales.